

3.3 Formation professionnelle continue financée par les entreprises et associations

Les employeurs, notamment les entreprises et associations, ont l'obligation légale de former leurs salariés afin d'assurer l'adaptation de ces derniers à leur poste de travail et de maintenir leur capacité à occuper un emploi. À ce titre, les entreprises et associations sont les principales contributrices à la dépense nationale de formation professionnelle continue. Elles contribuent directement à travers la prise en charge des coûts des formations qu'elles dispensent à leurs salariés, et indirectement, à travers les contributions obligatoires, légales et conventionnelles, ainsi que d'éventuels versements volontaires à l'**opérateur de compétences (Opcv)** dont elles dépendent. Celui-ci peut par ailleurs rembourser une partie des dépenses qu'elles ont prises en charge.

En 2023, une fois déduits les remboursements des Opcv et les aides publiques versées directement, les entreprises et associations ont dépensé 25,1 milliards d'euros au titre de la formation professionnelle. Cette dépense correspond à 3,7 % de leur masse salariale ► **figure 1**. Durant l'année, 41 % des salariés ont été formés via des cours ou stages, et le nombre d'heures de formation par salarié formé a atteint 30 heures en moyenne. Les données 2023 ne sont pas comparables à celles de 2020 et 2021, le processus de collecte ayant évolué (modification du questionnaire de l'enquête Formation Employeur). L'année 2021 se caractérisait, par ailleurs, par des aides publiques à la formation exceptionnelles, mises en place dans le cadre du plan de relance à la suite de la crise sanitaire. Elle bénéficiait sans doute aussi du report de formations annulées en 2020.

L'effort de formation varie selon le secteur d'activité ► **figure 2**. Dans les secteurs de l'agriculture et de l'hébergement-restauration, composés principalement de structures de petite taille (qui forment moins régulièrement que les autres), le **taux de participation financière** des employeurs à la formation s'élève à moins de 2 % de la masse salariale, et moins d'un salarié sur six s'y forme dans l'année. À l'inverse, les secteurs des transports et de l'entreposage et de l'industrie, où les structures de 250 salariés ou plus sont prépondérantes, présentent des taux de participation financière supérieurs à la moyenne (près de 5 %) et forment plus de la moitié de leurs salariés. L'effort de formation est maximal dans les services financiers et d'assurance, caractérisés par une forte proportion de cadres (bénéficiant plus souvent de formations que la moyenne), avec un taux de participation financière conséquent (5,6 %) et trois quarts de salariés formés dans l'année.

La durée de formation varie également selon les secteurs. Particulièrement courtes dans l'hébergement-restauration (21 heures en moyenne), les formations sont plus longues dans la construction (33 heures en moyenne), où certains enseignements techniques nécessitent un volume horaire conséquent. Elles le sont aussi dans les secteurs caractérisés par une forte proportion de cadres comme les activités financières et d'assurance ou les activités scientifiques et techniques (34 heures). Les durées moyennes de formation les plus élevées sont constatées dans l'enseignement et la santé (35 heures) et dans les arts et spectacles (43 heures). ●

► Définitions

Taux de participation financière : ensemble des dépenses effectuées au titre de la formation professionnelle continue (coûts des formations, rémunérations des stagiaires, contributions obligatoires et versements volontaires) après déduction des remboursements des Opcv et des aides publiques en faveur de la formation professionnelle, rapportées à la masse salariale.

Opérateurs de compétences (Opcv) : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- « Les chiffres clés par secteur en France », Chiffres clés, Céreq, janvier 2024.
- « Comment les entreprises ont-elles formé en 2020 ? », Dares Analyses n° 30, mai 2023.

► 1. Taux de participation financière des employeurs et accès des salariés à la formation professionnelle en 2020, 2021 et 2023

Indicateur	2020	2021	2023 ^p
Taux de participation financière (en % de la masse salariale)	3,0	4,1	3,7
Taux d'accès annuel à la formation ² (en % des salariés)	40	45	41
Nombre moyen d'heures de formation dans l'année par salarié formé (en heures/an)	30	29	30

^p : données provisoires.

1 Rupture de série entre 2021 et 2023.

2 Proportion de salariés ayant été formés pendant l'année via des cours ou stages organisés par l'employeur.

Lecture : En 2023, le taux de participation financière à la formation professionnelle des entreprises et associations s'élève à 3,7 % de la masse salariale.

Champ : France métropolitaine, entreprises et associations du secteur privé.

Source : Céreq-Dares-France compétences, enquête Formation Employeur – européenne (EFE-e) 2020, enquête Formation Employeur – annuelle (EFE-a) 2021, 2023 ; traitements Dares.

► 2. Taux de participation financière des employeurs et accès des salariés à la formation professionnelle en 2023, par secteur

Secteur	Taux de participation financière (en % de la masse salariale)	Taux d'accès annuel à la formation ¹ (en % des salariés)	Nombre moyen d'heures de formation dans l'année par salarié formé (en heures/an)
Agriculture	1,5	17	31
Industrie	4,7	55	27
Construction	2,9	27	33
Tertiaire, dont :	3,6	40	31
<i>Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles</i>	2,8	36	24
<i>Transports et entreposage</i>	4,8	52	33
<i>Hébergement-restauration</i>	1,8	14	21
<i>Information-communication</i>	3,3	45	26
<i>Activités financières et d'assurance</i>	5,6	77	34
<i>Activités immobilières, spécialisées, scientifiques et techniques</i>	3,6	42	34
<i>Activités de services administratifs et de soutien</i>	2,7	27	25
<i>Arts, spectacles et autres activités de services</i>	2,7	24	43
<i>Enseignement et santé</i>	4,4	48	35
Ensemble	3,7	41	30

1 Proportion de salariés ayant été formés pendant l'année via des cours ou stages organisés par l'employeur.

Lecture : En 2023, le taux de participation financière à la formation professionnelle atteint 1,5 % de la masse salariale dans l'agriculture.

Champ : France métropolitaine et DOM, entreprises et associations du secteur privé.

Source : Céreq-Dares-France compétences, enquête Formation Employeur – annuelle (EFE-a) 2023 ; traitements Dares.